

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2026 À 19 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jocelyne Mallet, Marie-Soleil Landry, Terry Ing, Jacques Boucher, Louise Blanchard, Kim Légère, Guillaume Légère, Denis Lebouthillier et Pierre Boudreau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ cinquante (50) personnes dans la salle dont un (1) journaliste, ainsi que le directeur général Marc Duguay, la greffière Julie Jacob et le directeur des finances, Pierre S. Doiron

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

La poète officielle, Élisabeth Marier, nous présente deux poèmes :

- *Rêvant de la ville*, du recueil *Les chemins de pieds* de Gilles Vigneault
- *Rêvant à demain* (Élisabeth Marier)

2026-113

Ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point suivant : « 11. Nomination – Commission de la bibliothèque publique de Bas-Caraquet ». Adoptée

2026-114

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts déclaré

2026-115

Élection d'un-e maire
suppléant-e

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Jacques Boucher, étant la seule candidate, il est résolu que Louise Blanchard soit la maire suppléante pour une période de 2 ans. Adoptée

2026-116

Signataires des chèques

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu que les signataires pour les chèques soient le maire Bernard Thériault ou la maire suppléante Louise Blanchard et le trésorier, Pierre S. Doiron ou le trésorier adjoint, Marc Duguay. Adoptée

2026-117

Signataires des documents
légaux

Sur proposition du conseiller Pierre Boudreau et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu que les signataires pour les documents légaux soient le maire Bernard Thériault ou la maire suppléante Louise Blanchard et la greffière, Julie Jacob ou le greffier adjoint, Marc Duguay. Adoptée

2026-118

Résolution autorisation la
rédaction de l'arrêté et fixant la
date de l'audience publique -
Carole Rousselle

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Terry Ing;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Carole Rousselle et que cette demande a pour but la construction d'habitations ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) la greffière se charge, au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- b) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 13 juillet 2026 en la salle du Conseil de la municipalité de Caraquet, N.-B. à 19 h. Adoptée

2026-119

Soumissions – rue de la Gare

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu d'accepter la soumission de Foulem Construction pour un montant de 2 529 795 \$ (avant taxes) pour les travaux d'infrastructures (aqueduc, égouts sanitaires, égouts pluviaux, rues, bordures, trottoirs, lampadaires et asphaltage) pour la subdivision de la rue de la Gare. Adoptée

2026-120

Soumissions – rues du Voilier et
de la Chaloupe

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'accepter la soumission de Landry Asphalte Ltée pour un montant de 146 567 \$ (avant taxes) pour les travaux d'asphaltage des rues du Voilier et de la Chaloupe. Adoptée

2026-121

Demande d'avis au CRP de la
CSRPA – Atelier de soudure rue
de la Gare

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier, il est résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit quant à la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage par Julien Mourant. Adoptée

2026-122

Approbation d'un plan de
lotissement – rue de la Gare

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d'approuver le plan de lotissement de Logements de la Gare Inc portant le numéro 03530 afin de créer une rue publique. Adoptée

2026-123

Demande d'autorisation pour
habitation (Bas-Caraquet) – NID
20906814

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de G. Lebreton pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20906814 en vertu de l'article 110 de l'Arrêté de zonage de Caraquet pour pouvoir construire une résidence sur un accès privé sans nom situé sur la rue du Havre à Bas-Caraquet;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé sans nom, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20906814, sur l'accès privé sans nom situé sur la rue du Havre à Bas-Caraquet. Adoptée

2026-124

Demande d'autorisation pour
habitation (Caraquet) – NID
20446373

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée
par la conseillère Louise Blanchard;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de S. Landry pour le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20446373 en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour pouvoir construire une résidence sur l'accès privé sans nom situé au sud de la rue Landry à Caraquet;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé sans nom, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20446373, sur l'accès privé sans nom situé au sud de la rue Landry à Caraquet. Adoptée

2026-125

Demande d'autorisation pour
habitation (Pokemouche) – NID
20934451

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Denis Lebouthillier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de N. Landry pour le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20934451 en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour pouvoir construire une résidence sur l'accès privé sans nom situé à l'extrémité de la rue des Bouleaux à Pokemouche;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé sans nom, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20934451, sur l'accès privé sans nom situé à l'extrémité de la rue des Bouleaux à Pokemouche. Adoptée

2026-126

Demande d'autorisation pour
habitation (St-Simon) – NID
20346094

Sur proposition de la conseillère Jocelyne Mallet et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de M. Mallet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20346094 en vertu de l'article 110 de l'Arrêté de zonage de Caraquet pour pouvoir construire une résidence sur un accès privé sans nom situé sur le chemin Savoie à St-Simon;

ATTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement de l'accès privé sans nom, étant la voie d'accès de la propriété, ne soient pas la responsabilité de la municipalité. De plus, le terrain n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte de déchets ni de matières recyclables le long de l'accès privé. Tout bac de collecte devra être déposé le long de la rue publique la plus proche;

ATTENDU QUE l'accès privé n'étant pas reconnu comme étant une rue publique, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence;

IL EST RÉSOLU que, considérant ce qui précède, le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 110 de l'arrêté de zonage de Caraquet pour le lot portant le numéro d'identification (NID) 20467841, sur l'accès privé sans nom sur le chemin Savoie à St-Simon. Adoptée

2026-127

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle.

Bruit : la conseillère Louise Blanchard croit qu'il faudrait trouver des solutions pour régler le problème de bruits excessif causé par les voitures.

Allée Leclair : la conseillère Jocelyne Mallet demande une mise à jour concernant l'Allée Leclair et l'accès au terrain des Épaves de la Baie. Le maire lui répond qu'un avis légal a été demandé à ce sujet. Le maire en profite pour discuter des dossiers en cours à St-Simon. Il suggère une rencontre publique avec les citoyens de St-Simon.

Rue Chiasson : la conseillère Marie-Soleil Landry mentionne que du gravier se retrouver dans la rue en raison de la circulation des VTT. Il faudrait mettre de la terre sur les bordures pour améliorer cette situation.

Chemins en mauvais état : le conseiller Jacques Boucher mentionne que le chemin Cowan's Creek et le chemin Haché à Landry Office sont dans un piteux état. On mentionne également que le chemin Lebouthillier à St-Simon est dans le même état. Une lettre sera envoyée au ministre des Transports.

Carrières : le conseiller Pierre Boudreau demande d'avoir le dossier d'inspection des carrières, surtout dans les anciens DSL. Jacques Boucher suggère l'envoi d'une lettre aux propriétaires de ces carrières.

Bibliothèque de Bas-Caraquet : La conseillère Marie-Soleil Landry demande si un échéancier est connu concernant la rénovation extérieure de la bibliothèque de Bas-Caraquet. Le conseiller Jacques Boucher explique qu'il manque des prix pour l'affichage et une partie du revêtement.

Le maire fait un résumé des travaux en cours et à venir.

Madame Mireille Manuel aimerait que la population soit plus informée en suggérant une page, genre forum de discussion en ligne, où les citoyens pourraient émettre leurs commentaires et opinions dans le respect. Elle demande également des clarifications concernant le projet de débarcadère à l'ancien quai.

Madame Thérèse Frigault mentionne que l'arrière du Vieux couvent est un problème et qu'il faudrait en faire le nettoyage. Elle pose également des questions concernant la vente des bâtiments à logement à des intérêts étrangers, car elle s'inquiète des prix des logements.

Monsieur Armel Lanteigne s'informe de sa demande concernant le cénotaphe à Pokemouche. Il prévoit également rencontrer la conseillère Jocelyne Mallet concernant celui à St-Simon.

Madame Élisabeth Marier informe les membres du conseil de l'existence de documentaires intéressants portant sur des stratégies d'utilisation des terrains.

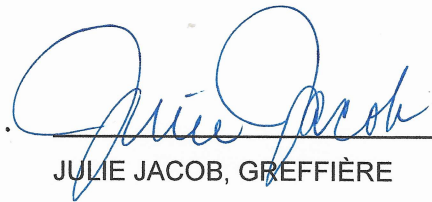
2026-130

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu de lever l'assemblée vers 20 h 46.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, GREFFIÈRE